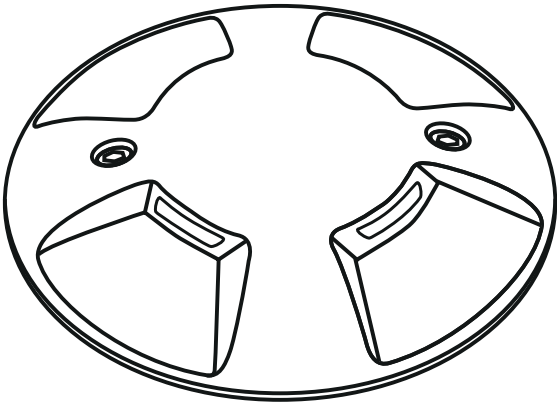
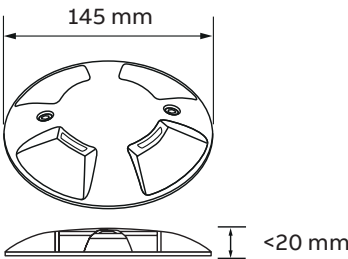


NOTICE D'UTILISATION 14INTC255-IND1

BSL Nova

Balise au sol à LED



1. PRESENTATION

Balise au sol multi-tension pour parking. Luminaire d'évacuation conventionnel à LED, étanche, alimenté par source centrale de 48 et 230 Vca.

Cet appareil est conforme aux normes et textes réglementaires ci-dessous :

- NF EN 60598-2-22
- UTEC 71802
- Extrait de l'article PS 22 du règlement de sécurité ERP : Art. PS22 du règlement de sécurité ERP

Designation	Référence
BSL NOVA 230/60L 1.5M	452099
BSL NOVA 48/60L 1.5M	452098
BSL NOVA 230/60L 8M	452097
BSL NOVA 48/60L 8M	452096

2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Désignation	LSC étanche multi-tension pour éclairage d'évacuation
Tension d'alimentation	48vcc et 230vca
Classe d'isolation	II
Flux assigné	45 lm
Température de fonctionnement	-30°C à +45°C
Tenue au fil incandescent	850°C
Indice de protection	IP68
Indice de protection	IK10 (protégé contre les chocs mécaniques de 20 joules)
Poids	1 kg
Dimensions	diamètre 145 mm, hauteur <20 mm
Puissance consommée sous 230 VCA	13 VA / 3W
Puissance consommée sous 48 VCC	3 W
Section des fils	2 x 1,5 mm²
Matière	Partie métallique : INOX 316 L Partie plastique : Polycarbonate

3. CONSEILS AVANT INSTALLATION ET RACCORDEMENT

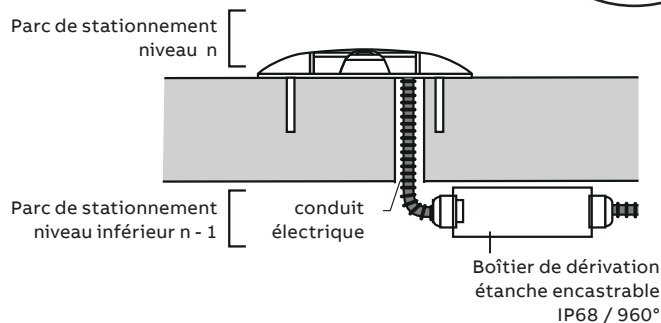
Trois cas d'installation en parc de stationnement

L'alimentation des B.S.L. provient d'une source centrale installée dans les conditions requises.

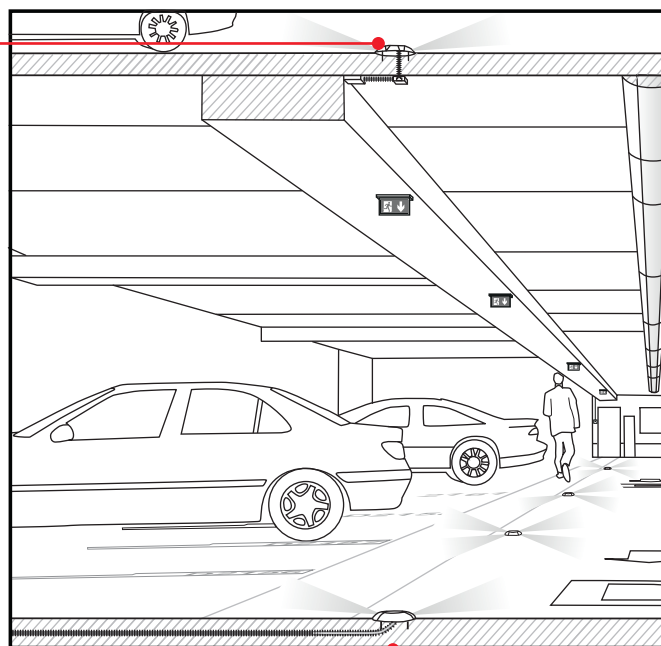
Nb : prévoir une gaine pour le câble CR1 provenant de la Source Centrale.

1 : installation si présence de niveau inférieur

Le raccordement de la balise au sol se fait sur le plafond du niveau inférieur. Prévoir son implantation à une distance suffisamment proche pour permettre le raccordement de la balise (longueur câble = 1,50m).

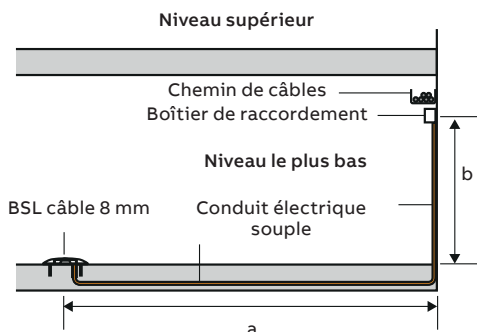


NB. Un passage pour le câble (diamètre extérieur 20 mm) doit être prévu avant de couler la chape et la dalle de béton. Pour rappel, le diamètre extérieur d'une gaine annelée 16 mm est de 20 mm. La pose de la gaine destinée au passage du câble peut être effectuée avant ou après le coulage de la dalle.



Si une longueur de câble de 8m est suffisante : réaliser l'installation n°2. Sinon installation n°3.

2 : installation au niveau le plus bas du parc de stationnement d'une BSL équipée d'un câble de 8 m.

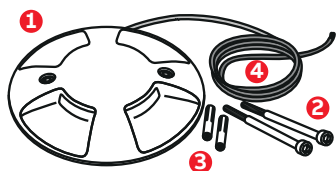


Utiliser les BSL équipées d'un câble de 8 m de long. Prévoir un conduit électrique étanche allant de l'endroit précis où sera installé le BSL jusqu'au mur le plus proche. Le conduit électrique devra remonter jusqu'à un point situé en dessous du plafond à proximité d'un chemin de câbles. La connexion du BSL à la ligne d'alimentation se fera dans un boîtier de raccordement. La distance $a + b$ doit être inférieure à 8 m.

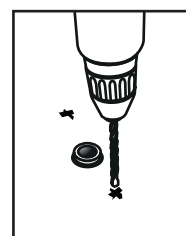
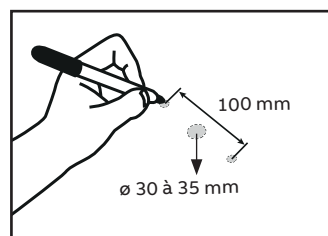
4. INSTALLATION ET RACCORDEMENT

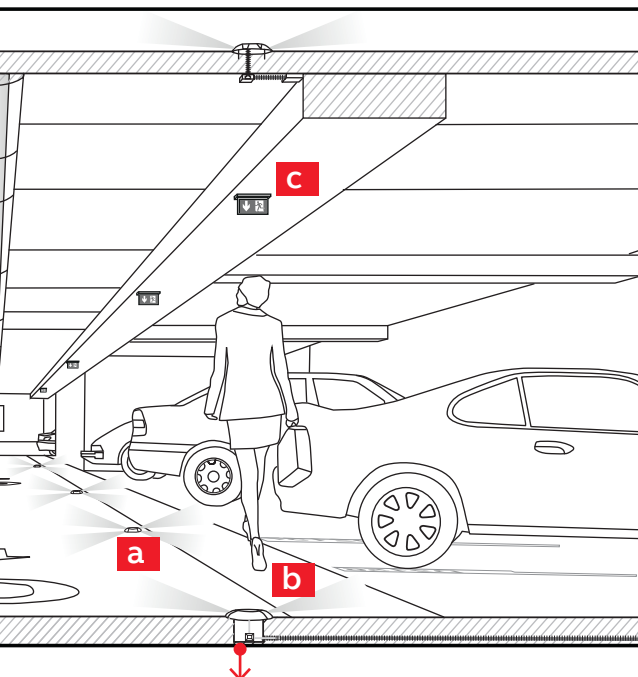
Composition :

La balise ① est livrée avec 2 vis INOX 8mm x 40mm ② et 2 chevilles de frappe diamètre 10mm ③. Elle est équipée d'un câble de raccordement ④ de type CR1 d'une longueur de 1,50m pour les Réf. 452 099 et 452 098 ou 8m pour les Réf. 452 096 et 452 097. Pour conserver à l'ensemble de l'installation un IP68, il est recommandé d'utiliser le kit de réservation KAUFEL réf. 700 099 au niveau le plus bas du parking. Note: Si l'épaisseur de la chape de finition est supérieure à 40mm, utiliser des vis INOX diamètre 8mm d'une longueur adaptée.



A Repérer sur le sol les deux points de perçage en se positionnant autour du passage de câble et en tenant compte de la flèche indiquant le sens de circulation (voir schéma ci-contre). Tous les BSL seront ainsi positionnés à l'identique. Ensuite, aux emplacements repérés précédemment, percer 2 trous de fixation diamètre 10 mm dans la dalle de béton. Pour faciliter la fixation du BSL, faire en sorte que les trous soient bien perpendiculaires par rapport à la surface du sol.





a Emplacement des B.S.L.

Les balises sont destinées à être installées au sol (nappe basse) le long des zones piétonnes pour baliser le chemin d'évacuation vers les sorties (à environ 0.90m + 0.10m de la zone de stationnement). La distance entre 2 balises ne doit pas excéder 15 mètres. Voir art. PS22 §1 et art. EC9.

b La zone piétonne

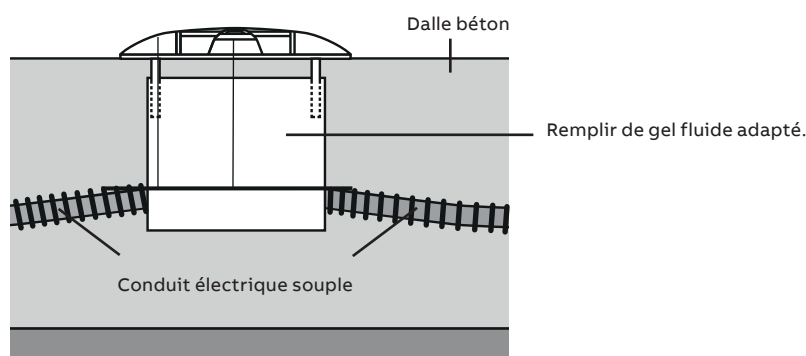
C'est une zone fictive de 0.90m de large (elle n'est pas systématiquement repérée par un traçage au sol) suivant la zone destinée au stationnement des véhicules. Cette allée permet aux piétons de s'orienter vers les escaliers ou les ascenseurs donnant accès à l'extérieur du parking (arrêté du 31/01/1986 et circulaire 87-48 du 4/06/1987 du ministère de l'équipement).

c Répartition de l'éclairage

- De façon à mieux répartir l'éclairage il est conseillé d'alterner la pose des luminaires en position basse et en position haute.
- Pour une meilleure efficacité de l'éclairage installer les luminaires en position haute au-dessus de la zone piétonne.
- Les B.S.L. sont ainsi en position basse, au sol, à environ 0,90m + 0,10m de la zone de stationnement.

3 : installation au niveau le plus bas du parc de stationnement d'une BSL avec un kit de réservation

Utiliser le Kit de réservation et se référer à la notice 141NTC256

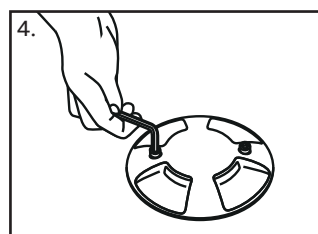
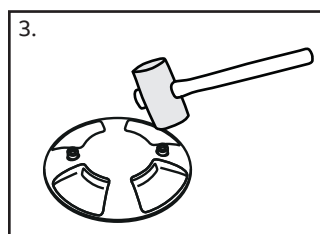
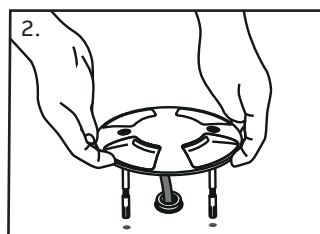
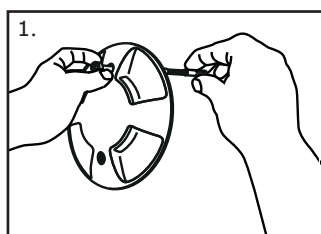


RAPPEL

Utiliser un boîtier de dérivation avec un indice de protection adapté IP68 (étanche à la poussière et protégé contre les jets d'eau puissants).

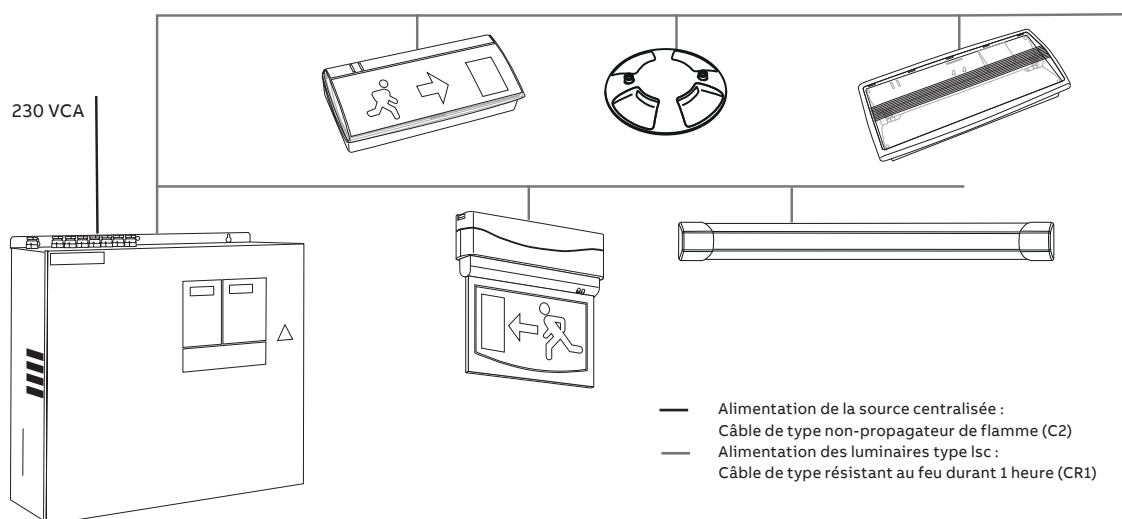
B Raccorder les luminaires aux borniers de jonction dans la boîte de dérivation.

- C**
1. Insérer les vis dans les trous de fixation du BSL et visser les chevilles jusqu'à blocage de celles-ci.
 2. Insérer le câble (4) dans le conduit électrique et introduire les ensembles vis / chevilles dans les trous de fixation.
 3. Enfoncer les ensembles vis / chevilles minutieusement jusqu'à ce que le BSL soit au contact du sol et que les têtes de vis soient introduites dans les logements de vis du BSL.
Recommandation : avant la pose de la balise et afin d'obtenir la meilleure étanchéité possible, il est conseillé de recouvrir la surface de contact entre le sol et la balise (hors trou) d'un mastic d'étanchéité.
 4. Visser les vis jusqu'à blocage complet à l'aide d'une clé 6 pans de 5. La pose doit se faire sans forcer sur le produit et celui-ci doit être fixé solidement de façon à éviter les vibrations lors du passage d'un véhicule.



5. MISE EN SERVICE DE L'INSTALLATION

Après raccordement des appareils sur la source centralisée comme vu précédemment, vérifier l'allumage des 4 ouvertures.



6. MAINTENANCE

Cet appareil ne nécessite aucune maintenance.

8. GARANTIE

Cet appareil est garanti 1 an contre tout vice de fabrication.

7. ENVIRONNEMENT

Produit répondant aux exigences de la directive 2002/95/CE (ROHS) du 27 janvier 2003 et du décret 2005- 829 du 20 juillet 2005.

9. RAPPEL

Extrait de l'article PS 22 du règlement de sécurité ERP :

- § 1. Tout parc de stationnement comporte un éclairage de sécurité limité à la fonction d'évacuation. Cet éclairage d'évacuation comporte une nappe haute complétée par une nappe basse, toutes deux conformes aux dispositions des articles EC 7 à EC 9 et EC 11 à EC 15 des dispositions générales du règlement de sécurité.
- § 2. En dérogation aux dispositions de l'article EC 8 (§ 2), la nappe basse est constituée de foyers lumineux permettant le repérage des cheminements à suivre pour gagner les issues. Ces foyers lumineux sont répartis le long des allées de circulation des piétons selon l'une des deux dispositions suivantes :
- Ils sont placés au plus à 0,50 mètre du sol ;
 - Ils sont encastrés ou fixés au sol, équipés par exemple de diodes électroluminescentes. Ils doivent présenter les caractéristiques mécaniques requises et peuvent déroger aux dispositions des articles EC 9 et EC 11 (§ 1), sous réserve de respecter les caractéristiques suivantes :
 - émettre pendant au moins une heure une intensité lumineuse minimale de 7 candelas dans un angle solide de site 15 degrés et d'azimut plus ou moins 15 degrés par rapport à l'axe du cheminement d'évacuation ;
 - toutes les couleurs sont autorisées, à l'exclusion du rouge et de l'orange ;
 - la distance entre deux foyers lumineux ne doit pas excéder 10 mètres.

- Le BSL permet d'assurer l'éclairage de sécurité en parc de stationnement conformément à l'article PS22 du règlement de sécurité ERP.
- Le BSL n'est pas concerné par la dérogation du §2 (la distance entre 2 foyers lumineux ne doit pas excéder 10 mètres) car il remplit les exigences des articles EC7 à EC11 et autorise donc une distance non plus de 10 mètres mais de 15 mètres entre 2 balises avec un flux lumineux de 45 Lm. (AVANTAGE : gain de 5 mètres entre 2 balises. Cela signifie que sur une distance de 100 mètres, au lieu d'installer 11 foyers lumineux "ordinaires", vous installez uniquement 7 B.S.L.)
- L'installation doit être complétée par des luminaires d'éclairage de sécurité d'évacuation (LSC ou BAES) en nappe haute. Ceux-ci ne doivent pas être distants de plus de 15 mètres.